

DEJEPS Rugby à XV

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
 Spécialité, Perfectionnement Sportif, Mention Rugby à XV

Organismes de formation : CREPS Sud-est Service de Formation de Voiron (38) et Comité de Rugby du Lyonnais à Chaponnay (69)

Formation mise en place sous réserve
d'habilitation par la DRJSCS Rhône-Alpes

Le métier

Le titulaire du DEJEPS mention rugby à XV exerce des missions d'entraînement ou de coordonnateur technique. Le DEJEPS mention rugby à XV confère à son titulaire les compétences pour :

- concevoir des programmes de perfectionnement en rugby à XV
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby à XV
- conduire une démarche de perfectionnement en rugby à XV
- conduire des actions de formation de cadres de rugby à XV.

Ce diplôme est exigé par la FFR pour entraîner le Haut Niveau Amateur (Fédérale 1, Espoirs, Reichel A, Crabos et 1^{ère} division Féminines)

Où exerce-t-il ?

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de Rugby à XV ou de Comités Territoriaux ou Départementaux.

Type de formation : alternance

Formation organisée sur 12 mois en ALTERNANCE entre les centres de formation (Service de formation de Voiron et Comité de Rugby du Lyonnais à Chaponnay) et la structure d'accueil (club, comité).

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent.
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, c'est-à-dire :
 - attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition
 - justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeune ou senior) en rugby à XV (y compris à effectif réduit) pendant au moins une saison sportive

Sont dispensées d'attester d'une expérience d'encadrement d'équipe les personnes titulaires:

- du Brevet Fédéral « Ecole de Rugby »

Sont dispensées de l'ensemble des exigences préalables les personnes titulaires:

- du Brevet Fédéral « Entraîneur » ou « Entraîneur de Jeunes »
- du BPJEPS Sports Collectifs, mention rugby à XV
- du BEES 1^{er} degré Rugby à XV

Tout titulaire d'un BEES 1^o degré « rugby » obtient par équivalence les UC3 et 4 du DEJEPS « Rugby », il lui reste donc à certifier les UC 1 et 2.

Contenu des épreuves de sélection

- épreuve écrite de connaissances générales du rugby (1h30)
- épreuve d'entretien de motivation (20')

Contenu de la formation

4 Unités Capitalisables :

UC transversales :

- UC1 : concevoir des programmes de perfectionnement en rugby à XV
- UC2 : coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby à XV

UC de la mention Rugby à XV

- UC3 : conduire une démarche de perfectionnement en rugby à XV
- UC4 : encadrer le rugby à XV en sécurité

Certification

Diplôme professionnel de niveau III, délivré par le Ministère des Sports



Inscription Avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début De formation	Fin de formation	Effectif	Evaluation	Durée totale		Durée en Centre de formation	
							En Centre 700 h	En structure 500 h	En présence 420 h	A distance 280 h
25 mai 2012	4 juin 2012	du 18 au 22 juin 2012	3 septembre 2012	Septembre 2013	18	Certification de 4 UC en centre et en structure	1200 h		700 h	



Coût de la formation

Frais d'inscription aux épreuves de sélection environ 20.00 euros

Frais pédagogiques: 10.20 € de l'heure (soit un coût de formation d'environ 7 140 € pour l'ensemble des UC)

Sous réserve de validation du Conseil d'Administration du CREPS Sud-Est

Financer sa formation

Les candidats peuvent éventuellement bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques dans le cadre des aides à la formation professionnelle et/ou éventuellement d'une rémunération, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ?

- Salariés : service du personnel de l'entreprise, organisations professionnelles, fonds d'assurance formation
- Licenciés d'un club : DDCS ou DRJSCS, association sportive du demandeur
- Candidats en situation de formation initiale ou en situation d'autofinancement : Service de Formation de VOIRON

VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.

Se renseigner à la DRJSCS de votre lieu de résidence.

S'informer, s'inscrire

Le dossier d'inscription est téléchargeable à partir de février 2012 sur le site du CREPS Rhône-Alpes www.creps-rhone-alpes.com.

Il sera adressé au Service de Formation de VOIRON accompagné de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, le **20 mai 2012**.

En cas de difficultés, contactez l'établissement au 04 76 35 67 84

L'inscription sera enregistrée au Service de Formation de VOIRON, dès réception du dossier complet.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Les renseignements sur les équivalences et les spécificités « Rugby » sont à demander à Riadh DJAIT Tél.06 70 46 75 62 ou 04 78 79 65 97 Riadh.Djait@ffr.fr

Responsables pédagogiques

Rugby: Riadh DJAIT Tél. 06 70 46 75 62 - Riadh.Djait@ffr.fr

Service de Formation de Voiron : Gilles MOYNE Tél 06 26 98 08 30

gilles.moyne@creps-sudest.fr

Secrétariat : Service de Formation de VOIRON: Deborah BEST Tél 04.76.35.67.84 deborah.best@creps-sudest.fr

CREPS Sud-Est Service de Formation de Voiron

La Brunerie - BP 117 - 38503 Voiron Cedex – Tél 04.76.35.67.84 -

www.creps-rhone-alpes.com

Comité de Rugby du Lyonnais

ZAC du Chapotin - 380 rue des Frères Voisin - 69970 Chaponnay -

Tél. 04 78 79 67 90 - Fax. 04 78 79 67 99

www.rugbylyonnais.fr

Cette session est mise en place en collaboration avec la ligue Dauphiné-Savoie de Hand-Ball pour les 2 Unités Capitalisables transversales.